



Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 095-219504479-20240202-2401-DE



2024 - 01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 02 février 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE,**
MM. : Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON

Ont donné pouvoirs : **Marion LIPAROTTI à Jérôme OLIVIER**
Laurence ROCHAS à Philippe CAPRON

Absent : **Frédéric MARCHAND**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 20h.

OBJET : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3

A la demande de la trésorerie, pour équilibrer le dépassement de crédits sur les charges 2023 du chapitre 12 du budget, le virement de crédits interne d'un montant de 2 500€ a été effectué du chapitre 22 (« dépenses imprévues Fonct »), au chapitre 012 selon la répartition suivante des comptes :

- 6411 « personnel titulaire » : +400€
- 6413 « personnel non titulaire » : +400€
- 6450 « Charges sécu et prévoyances » : +1 700€

- Compte 022 : - 2 500€

La délibération 2024-01 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité.**

Cette délibération sera transmise aux services préfectoraux et au Trésor Public .

Pour extrait conforme,
Fait à Neuilly-en-Vexin, le 02/02/2024
Le Maire

